

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

L) E C R E T

N° 229 /PC/ /DAI-P.

DIRECTION DES AFFAIRES

INTERIEURES

SOMMAIRE

Nomination

A) NNEE 1964

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNE-
MENT

COPIATIONS :

ORIGINAL.....I
JORD.....I
DAI.....4
MEPTAS.....I
MFAEP.....I
MJL.....I
SGG.....IO
SCAN.....IO
SPC.....IO
DP.....2
CF.....5
FP.....I
DI.....I
TRESOR.....I
INFO-RADIO.....I
REF.S-OUEST.....I
ARROND.DOGBO.....I
PREFECTURE SUD-
EST.....I
S/P.SAKETE.....I
INTERESSE.....I

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 de la
République du Dahomey;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant
formation du Gouvernement;

VU le Décret n°41/PC-SGG du 15 Avril 1964 fixant
la liste des emplois ou charges pour lesquels
la nomination est laissée à la discrétion du
Gouvernement;

L) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. Pascal DAN précédemment percepteur à
la Sous-Préfecture de Sakété est nommé Chef de l'Arron-
dissement de DOGBO.

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui prendra effet pour
compter de la date de passation de service de l'intéres-
sé, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

VU :

Le Ministre des Finances
des Affaires Economiques
et du Plan,

COTONOU, le 20 OCTOBRE 1964

F. APLOGAN.-

J. AHOMADEGBE-TOMETIN.-